



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2020

Du 22 février au 1^{er} mars 2020

L'office au côté des filières agricoles des outre-mer et engagé dans leurs transitions.

1. L'ODEADOM, poursuit son rôle de soutien et d'accompagnement aux filières agricoles d'outre-mer.

Depuis sa création en 1984, l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer est l'organisme en charge d'accompagner, de développer et de soutenir les filières agricoles ultramarines.

Placé sous la tutelle de 2 ministères, celui de l'Agriculture et celui de l'Outre-Mer, l'ODEADOM est une équipe de 40 personnes, structurée, professionnelle, très investie dans cet office agricole qui gère une importante masse de crédits. En 2019, plus de 360 millions d'euros ont ainsi été versés aux agriculteurs et aux filières.



Le 24 décembre dernier, l'ODEADOM a accueilli un nouveau Directeur, Jacques ANDRIEU, agro-économiste de formation, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts. M. Andrieu a connu un parcours diversifié au service des grandes politiques publiques du ministère. Avant son dernier poste chez FranceAgriMer, il travaillait dans

le secteur de l'économie agricole à la DGPE, sur la PAC et aussi à l'étranger, à Rome, en tant que conseiller agricole à l'ambassade. Jacques Andrieu a eu l'occasion d'effectuer différentes missions outre-mer et de prendre en compte cette dimension particulière, toujours présente dans les politiques du ministère.

Le Président du conseil d'administration, M. Louis Daniel Bertome, réunit le conseil le 24 février, en début de salon à Montreuil pour suivre les activités de l'office et surtout débattre des orientations de son activité pour l'année 2020. Le conseil sera renouvelé en cours d'année avec de nouvelles nominations pour les 3 ans à venir.

La mission de l'office pour les années à venir sera de consolider ses actions pour :

- être au service des agriculteurs et des filières pour le paiement des aides européennes POSEI et des aides nationales,
- être un lieu de discussion et de concertation,
- mener un travail d'observatoire sur des sujets variés au service des administrations et des filières ultramarines.

L'enjeu majeur sera d'intégrer mieux encore les orientations du gouvernement pour le développement durable agricole pour les outre-mer français et les orientations de la trajectoire 5.0 (zéro déchets, zéro carbone, zéro polluant, zéro exclusion, zéro vulnérabilité) afin d'accompagner la transition agricole des outre-mer.



zéro
DÉCHET



zéro
CARBONE



zéro
POLLUANT
AGRICOLE



zéro
EXCLUSION



zéro
VULNÉRABILITÉ



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2020

Du 22 février au 1^{er} mars 2020

2. Les Outre-Mer Français, des territoires riches de diversité et sources de solution pour l'avenir.

Les territoires outre-mer ont tous des identités, une histoire et des caractéristiques spécifiques. Leur point commun cependant, est leur grande richesse, notamment agronomique. Ce sont des territoires aux terroirs variés, souvent de terres volcaniques, de climat tropical, arrosées, possédant une très grande biodiversité, avec de fortes potentialités de productions diversifiées, et riches de traditions de production, de traditions alimentaires et de patrimoines culinaires.

L'éloignement géographique, le peu de surfaces agricoles, les zones montagneuses, la sensibilité aux phénomènes climatiques extrêmes... créent bien entendu des contraintes dans ces territoires, mais leurs ressources restent considérables.

Les cultures telles que la canne à sucre et la production de sucre à la Réunion et en Guadeloupe, ou la banane aux Antilles, sont des piliers de l'économie. Ce sont des filières d'exportation très organisées, très structurées, qui emploient une main d'œuvre considérable. À côté de cela, existe une immense variété de productions végétales, de fruits et légumes, destinées aux marchés locaux ou à l'export.

Les outre-mer représentent 80% de la biodiversité française et font de la France l'un des pays les plus riches en matière de diversité biologique.

La Guadeloupe est riche de vastes exploitations dédiées à la banane ou à la canne pour le sucre et le rhum mais aussi d'autres exploitations consacrées au maraîchage et à l'horticulture. L'élevage bovin et porcin s'y perpétue dans un mode d'exploitation souvent familial.

En Martinique, les quelques 6 000 ha de banane durable trouvent naturellement leur place à l'exportation et 4 000 ha de canne à sucre sont principalement destinés à la production des rhums AOC. Les agrumes sont très présents sur l'île ainsi que le maraîchage. Des cultures historiques renaissent comme le café et le cacao. La pharmacopée traditionnelle issue de la richesse des espèces endémiques offre des débouchés à la culture et la transformation de plantes aromatiques et médicinales.

L'agriculture Guyanaise est en plein essor avec une augmentation de près de 20% des surfaces agricoles utiles entre 2010 et 2016. Coexistent une agriculture traditionnelle basée sur la culture vivrière et une agriculture mécanisée à vocation marchande pour les marchés intérieurs et extérieurs.

La Réunion, compte tenu de son relief montagneux, ne consacre que 17% du territoire à l'agriculture. Pourtant la place de l'agriculture dans l'économie locale est importante. On y trouve des cultures typiquement tropicales telle la vanille, l'ananas, la canne à sucre mais aussi des cultures emblématiques de climats plus tempérés comme la pomme de terre. Si la canne est le pilier de l'économie agricole de l'île, les fruits et légumes sont quant à eux sa première source de revenus agricoles.

À Mayotte, 53% des surfaces sont consacrées à l'agriculture bien plus que dans les autres îles. Les cultures vivrières sont prédominantes en particulier la banane et le manioc. Mayotte est autosuffisante à 80% en fruits et légumes. Le maraîchage est en développement et les cultures de plantes aromatiques comme la vanille et de plantes à parfum comme l'Ylang-Ylang, emblématiques de l'île, représentent une part encore faible, mais leur relance est à l'ordre du jour.





SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2020

Du 22 février au 1^{er} mars 2020

3. Tous engagés dans la transformation agricole des outre-mer.

En décembre dernier, le gouvernement a créé une Délégation interministérielle à la transformation agricole des Outre-mer et a nommé le délégué interministériel en charge de ce chantier.

Il est plus spécifiquement en charge de l'animation et de la concrétisation des orientations données à la suite de la visite du Président de la République à la Réunion en octobre dernier.

Il doit notamment coordonner et promouvoir les actions de l'État en faveur du développement de la production agricole outre-mer afin de favoriser l'autonomie alimentaire des territoires, de faciliter l'action des filières en faveur du développement d'une production agricole respectueuse de l'environnement et d'une alimentation saine, durable et de qualité.

Faire de l'autonomie alimentaire un levier de développement économique des territoires outre-mer.

La métropole est à la fois le principal client (60% des exportations de ces territoires) et le principal fournisseur (69% de leurs importations) de denrées agro-alimentaires des DOM. Quant aux productions animales, l'absence de cultures céréalières et les conditions particulières de production rendent les territoires ultramarins dépendants pour une large part d'approvisionnements extérieurs.

Chaque année, les départements d'Outre-mer importent près de 1,5 millions de tonnes de produits agricoles et alimentaires, pour une valeur de 2,2 milliards d'euros environ, soit environ 1 000 euros par habitant et par an, avec des variations allant de 560 euros pour Mayotte à 1260 pour la Guadeloupe.

L'agriculture locale est cependant un levier de renforcement de l'autonomie alimentaire des territoires ultramarins et doit pouvoir mieux s'ancrer dans les marchés de consommation importants qu'ils représentent.



Renforcer la durabilité des modes de production.

Faire évoluer les infrastructures locales existantes pour intégrer des moyens de productions plus performants, innovants, pour permettre d'optimiser la production et de trouver de nouveaux débouchés pour les productions locales.

À La Réunion, Royal Bourbon a bénéficié du soutien des pouvoirs publics (via les aides du feder, feader et POSEI) pour développer une gamme de fruits et légumes locaux surgelés, dont certains produits en bio. Les investissements ont été importants car **cette nouvelle gamme s'appuie sur la technologie IQF (Individually Quick Frozen)**, qui permet de surgeler rapidement chaque pièce individuellement pour conserver à la décongélation, le goût, la valeur nutritive et la texture des fruits qui restent ainsi quasi identiques à ceux du produit frais.

Grâce à cette innovation, RBL ambitionne aussi de développer le marché premium des fruits exotiques surgelés pour les particuliers et professionnels. Ainsi, les productions de litchis et d'ananas victoria, dont la saisonnalité ne permet pas une exploitation sur toute l'année, ont trouvées un nouveau débouché, en morceaux et en version surgelée.



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2020

Du 22 février au 1^{er} mars 2020

Favoriser les filières nouvelles et valoriser les productions identitaires

Nous prendrons ici l'exemple de la Martinique avec la renaissance de la filière Cacao. À la Martinique, les cacaoyers n'avaient pas disparu, mais ils n'étaient plus valorisés. **L'association de producteurs Valcaco, a pris en main le regroupement des producteurs et la structuration de cette filière en renaissance. L'ODEADOM a contribué au financement de conseils auprès des exploitants et à l'encadrement administratif de la structure afin d'en faciliter le démarrage.** L'association qui a bénéficiée de près de 15K€ d'aides reversées par l'ODEADOM, envisage la création d'un label « effet terroir » qui permettrait de démarquer le cacao d'excellence produit en Martinique.

Favoriser les solutions agro-écologique et la bio-économie

La bio-économie repose sur la production, la mobilisation et l'utilisation optimisée de la biomasse agricole : matériaux bio-sourcés, énergies renouvelables, nouvelles molécules.

À La Réunion, eRcane, le centre européen de recherche, développe diverses solutions de techniques culturales, pour inscrire toujours davantage la filière canne-sucre dans une démarche de développement durable.

Sont en particulier développées des méthodes agro-écologiques de désherbage pour limiter l'utilisation des herbicides au strict minimum. Par ailleurs l'utilisation de matières organiques produites localement comme engrais ou amendement se développe, permettant ainsi de limiter l'importation des engrais minéraux et de favoriser l'économie circulaire.

Ce travail est réalisé en collaboration avec le CIRAD, le CTICS, la Chambre d'agriculture, dans le cadre du RITA-Canne.

Par ailleurs, **une filière nouvelle émerge** grâce à la valorisation de la mélasse résiduelle. La majeure partie de la mélasse produite par les deux sucrières du territoire est destinée à la production de rhum puis à l'alimentation pour le bétail. **Depuis 2019, la mélasse résiduelle, jusqu'alors exportée en Europe, rentre dans un processus de fabrication locale d'éthanol, combustible qui sert à**

alimenter la nouvelle turbine à combustion mise en service à Saint-Pierre. Cette nouvelle contribution de l'industrie sucrière réunionnaise à la production d'énergie permet la production annuelle de 10 000 MWh d'électricité à partir de 5 000 m³ d'éthanol carburant, limitant encore les importations de combustibles sur le territoire.



Valoriser la dynamique d'exportation et de structuration des filières de culture.

Les outre-mer ont su développer des filières performantes, de haute qualité et reconnues sur le marché européen et mondial. C'est le cas notamment de la banane, des sucres spéciaux, ou de certains rhums. L'État est engagé résolument pour défendre les dispositifs d'appui aux filières dans le cadre des négociations européennes avec la ferme intention de voir perdurer les programmes POSEI avec des budgets maintenus.

Anticiper les problématiques liées aux changements climatiques dans une logique respectueuse de l'environnement.

Les outre-mer sont directement confrontés aux changements climatiques qui ont des impacts directs sur les cultures. Tant pour la canne à sucre que pour la banane, les études disponibles pointent une diminution probable à moyen terme des rendements liée à un raccourcissement du cycle de culture, à une augmentation de la température et à des périodes de sécheresse plus marquées. Les phénomènes climatiques extrêmes semblent avoir tendance à s'amplifier. L'augmentation de la température favorise la pullulation d'insectes et d'espèces invasives.



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2020

Du 22 février au 1^{er} mars 2020

Sur ces sujets, les organismes de recherche agronomique comme le Cirad et l'Inra, bien implantés dans les outre-mer, contribuent déjà à engager une logique de transition agro-écologique.

Un programme du Cirad en Guadeloupe vise à réaliser des croisements de diverses variétés et espèces de bananiers pour obtenir des plants plus résistants au stress hydrique et disposant d'un système racinaire plus adapté qui permet une meilleure capture hydrique.

Des **moyens de lutte biologique** ont été développés par le Cirad à La Réunion pour faire face à des espèces invasives potentiellement stimulées par le changement climatique. On peut citer comme exemples de réussite, la lutte contre le ver blanc de la canne à sucre grâce à un champignon ou encore contre les mouches blanches grâce à l'introduction de microguêpes en cultures maraîchères et fruitières.

Une plus grande diversité des cultures garantit une plus grande résilience aux aléas climatiques. C'est pourquoi la protection ou la réintroduction de variétés anciennes et la diversification des productions pour contrebalancer la fragilité des monocultures constituent des axes majeurs de transition de l'agriculture ultramarine.



Les orientations gouvernementales fortes se traduisent par des actions concrètes, actions qui seront soutenues et accompagnées par l'ODEADOM.

La création d'un fonds d'actions pour la stratégie agricole et l'agro transformation des outre-mer est lancé mais aussi des négociations communautaires, articulées avec celles sur la PAC.

C'est un chantier d'ampleur qui se mène à Bruxelles, à Paris, dans les territoires.

C'est une évolution très positive et un surcroît d'attention porté à l'Outre-mer.



Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer

ODEADOM
Sabrine CZYSZ
01 41 63 19 74
07 63 73 03 52
sabrine.czysz@odeadom.fr

GCOM Agence chargée des relations presse de l'ODEADOM sur le SIA.

Isabelle DUPONCHEL
06 83 42 22 10
iduponchel@g-com.fr